



## **Conditions générales d'utilisation**

### **Carte Be Collect'or**

#### **PREAMBULE :**

La carte Be Collect'or MONDOVELO est un programme de fidélisation créé par SPORT 2000 FRANCE, Société anonyme au capital de 10.000.000 d'euros, immatriculée au R.C.S. d'EVRY sous le N° B 421 925 918, dont le siège social est situé à EGLY (91520), Route d'Ollainville.

#### **ARTICLE 1. - CARACTERISTIQUES DE LA CARTE :**

La carte Be Collect'or, conformément aux conditions générales ci-dessous décrites a pour obj et de faire bénéficier aux titulaires de la Carte des avantages exclusifs

- Points cumulables
- Offres sur les marques
- Chèques cadeau
- Journée réduction

La carte Be collect'or est payante pour tout nouveau participant et est accessible au prix de 5 euros.

Elle ne constitue pas un moyen de paiement.

La carte est remise avec trois mini-cartes portant le même code barre, ce qui perm et au titulaire de les remettre à ses proches .

#### **ARTICLE 2. – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES :**

Le titulaire de la carte reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserves ni restrictions les présentes conditions générales.

Ces conditions générales sont disponibles dans tous les magasins MONDOVELO participant au programme Be Collect'or ainsi que sur le site Internet [www.mondovelo.fr](http://www.mondovelo.fr).

### **ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DE LA CARTE ET DES MINI-CARTES**

Pour obtenir une carte Be Collect'or, il suffit pour toute personne physique majeure de compléter un formulaire de demande de carte dans son magasin émetteur si celui-ci participe au Programme.

Pour la personne physique mineure, le formulaire de demande de carte devra en plus être signé par le représentant légal.

La Carte, ainsi que les trois mini-cartes sont remises en magasin contre le formulaire dûment complété et après paiement de la somme de 5 euros.

Le titulaire se verra remettre avec sa carte, un Welcome Pack lui offrant divers avantages.

Ces cartes ne peuvent toutefois permettre l'accès à l'ensemble des avantages du Programme qu'après avoir été activées.

Il ne sera attribué qu'une carte par personne.

La carte Be collect'or est personnelle et incessible.

### **ARTICLE 4 – AVANTAGES DE LA CARTE BE COLLECT'OR**

#### **4.1 Cumul des points Be Collect'or**

Les points sont cumulables dès obtention de la carte lors du 1<sup>er</sup> passage en caisse.

Les points sont cumulables sur l'ensemble des achats, même sur les articles soldés ou en promotion.

10 euros dépensés donnent droit à un crédit de 25 points.

Les points sont cumulables dans l'ensemble des magasins MONDOVELO participant au Programme

#### **4.2 Services associés**

Le titulaire de la carte bénéficie des avantages suivants :

- Offres exclusives sur des marques sport ou mode,

- Bon d'achat de 5 euros valable dans le magasin émetteur dès inscription au Programme,
- Une journée à moins 10 % contenue dans le Welcome Pack, valable dans le magasin émetteur à la date choisie par le titulaire de la carte (hors période de Soldes et / ou de promotion) et utilisable exclusivement dans l'année qui suit l'inscription au programme Be Collect'or.
- Chèques-cadeaux acquis en fonction du nombre de points Be Collect'or accumulés (cf. article 7 ci-après),
- Offres personnalisées.

### **ARTICLE 5 – CREDITS DE POINTS BE COLLECT'OR**

Afin de se voir créditer les points Be Collect'or correspondant aux transactions qu'ils effectuent, le titulaire de la Carte ou le porteur d'une mini-carte devra présenter la carte ou mini-carte Be collect'or au moment de son passage en caisse.

Le respect de cette disposition conditionne l'octroi des Points.

En cas de réclamation, le titulaire de la Carte devra apporter ses justificatifs (ticket de caisse) directement au magasin émetteur, au maximum dans un délai de 15 jours suivant la réception du premier relevé de compte émis après cette transaction.

En cas de non-présentation de la Carte, le titulaire devra apporter ses justificatifs (tickets de caisse) et sa carte Be Collect'or, directement au magasin où s'est déroulée la transaction et ce dans un délai de 7 jours à compter de la dite transaction.

Le nombre de points afférent à cette transaction sera alors crédité sur son compte.

En cas de perte ou de vol de la Carte, le titulaire devra le déclarer auprès de son magasin émetteur le plus rapidement possible afin que sa carte soit bloquée.

Le titulaire, pour se voir remettre une nouvelle Carte ainsi que de nouvelles mini-cartes, devra se présenter au magasin émetteur et remplir de nouveau un formulaire d'inscription.

Les points initialement acquis seront portés au crédit du compte du titulaire de la Carte renouvelée.

### **ARTICLE 6 – REGLES APPLICABLES AUX CREDITS DE POINTS BE COLLECT'OR**

Il ne peut être crédité qu'un nombre entier de points Be collect'or.

Si l'application du taux de conversion aboutit à un nombre décimal, le nombre de points crédités sera arrondi au nombre entier inférieur si la décimale est inférieure à 0,5 et au nombre entier supérieur si la décimale est supérieure à 0,5.

Exemple :

-Un achat de 10,45 euros aboutit à 26,125 points qui seront arrondis à 26 points.

-Un achat de 11,45 euros aboutit à 28,625 points qui seront arrondis à 29 points.

## **ARTICLE 7 – BENEFICE DES POINTS BE COLLECT'OR / CHEQUES-CADEAUX BE COLLECT'OR MONDOVELO**

### 7.1 Utilisation des points Be Collect'or

Les points Be Collect'or sont destinés à être convertis en chèques-cadeaux Be Collect'or MONDOVELO.

Pour obtenir un chèque-cadeau d'une valeur de 7 euros, le titulaire devra avoir acquis au moins 700 points sur sa carte.

Plusieurs fois par an, suivant un calendrier établi au plan national, un relevé de points est adressé au titulaire de la Carte Be Collect'or, à son domicile, éventuellement accompagné d'un chèque-cadeau en fonction du nombre de points acquis.

Si le relevé mentionne un nombre de point supérieur à 700, le titulaire reçoit le chèque-cadeau correspondant dans le même pli que son relevé de points, l'éventuel reliquat étant reporté sur le prochain relevé.

Si le relevé mentionne un nombre de point inférieur à 700, le titulaire n'a pas accès à un chèque-cadeau et les points sont reportés sur son prochain relevé de points.

Si le relevé fait état d'un nombre de point multiple de 700, le montant du chèque-cadeau sera multiplié d'autant, l'éventuel reliquat de points étant reporté sur son prochain relevé de points.

Exemple :

- Un relevé de 1.600 points donne droit à un chèque-cadeau de 15 euros plus un solde de 100 points qui sera reporté sur le prochain relevé.

Les points Be Collect'or ne peuvent être transférés au titulaire d'une autre carte.

Les points Be Collect'or sont exclusivement convertibles en chèques-cadeaux.

### 7.2 Les chèques-cadeaux Be Collect'or MONDOVELO

Les chèques-cadeaux Be Collect'or MONDOVELO sont valables 3 mois à partir de leur date d'émission.

Ils sont valables uniquement dans le magasin émetteur de la Carte et dans les magasins MONDOVELO participants au programme Be Collect'or.

La liste de ces magasins est disponible à tout moment sur le site Internet MONDOVELO : [www.mondovelo.fr](http://www.mondovelo.fr) .

Les chèques-cadeaux Be Collect'or MONDOVELO ne sont pas cumulables avec les Soldes ou toute autre promotion.

Les chèques-cadeaux Be Collect'or MONDOVELO sont valables sur l'ensemble des produits disponibles en magasin.

Les transactions réglées au moyen des chèques-cadeaux Be Collect'or MONDOVELO auprès du magasin d'émission de la Carte, donnent droit au crédit de points Be Collect'or conformément aux dispositions des articles 4 et 6 des présentes.

Les chèques-cadeaux Be Collect'or MONDOVELO ne peuvent en aucun cas donner lieu à une contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement, y compris le rendu de monnaie.

Les chèques-cadeaux Be Collect'or MONDOVELO ne peuvent être utilisés que pendant la période de validité indiquée sur le chèque.

Ils ne peuvent être ni prolongés, ni remplacés, ni remboursés en cas de perte, vol, détérioration, destruction ou dépassement de la date de validité.

## **ARTICLE 8 – DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE BE COLLECT'OR ET RENOUELEMENT**

### 8.1 Causes de fin de validité

La carte Be collect'or a une durée de validité de trois ans à compter de la date de saisie du questionnaire.

Toutes les causes entraînant la fin de vie de la carte (fermeture définitive du magasin émetteur, actions frauduleuses, non respect des conditions générales, fin du Programme), entraînent l'annulation corrélative et immédiate des points Be Collect'or accumulés par le titulaire, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par celui-ci à quelque titre que ce soit.

Tout titulaire peut également demander à tout moment l'annulation immédiate de sa carte par courrier adressé au magasin MONDOVELO émetteur de la carte.

Dans ce cas, les points accumulés sont également annulés sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le titulaire à quelque titre que ce soit.

### 8.2 Renouvellement

Le renouvellement de la carte s'effectuera selon les mêmes formes et modalités que l'adhésion initiale telles que visées à l'article 3 des présentes conditions générales.

Les éventuels points acquis initialement seront portés au crédit du compte du titulaire de la carte renouvelée.

## **ARTICLE 9 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES ET ARRET DU PROGRAMME**

### 9.1 Modification des conditions générales

Les titulaires de la Carte Be collect'or acceptent que les présentes conditions générales soient modifiées en tout ou partie, à tout moment.

Dans ce cas, les titulaires seront informés dans le cadre de leurs relevés.

Les conditions générales mises à jour sont disponibles à tout moment sur le site Internet [www.mondovelo.fr](http://www.mondovelo.fr) ou sur demande auprès du magasin MONDOVELO émetteur de la carte.

### 9.2 Arrêt du Programme

Les titulaires de la Carte Be collect'or acceptent l'éventualité d'un arrêt provisoire et / ou définitif du programme.

Dans ce cas, les titulaires seront informés par voie d'affichage en magasin.

En cas d'arrêt définitif du Programme, les cartes Be collect'or ne seront plus valides et les points Be Collect'or crédités seront annulés au jour de la date d'arrêt du Programme, et ce sans compensation et / ou dédommagement d'aucune sorte.

## **ARTICLE 10 – COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

### 10.1 Exactitude et changement des données personnelles du titulaire de la Carte

Le titulaire de la Carte garantit l'exactitude des données apposées sur le formulaire d'adhésion

MONDOVELO ne pourra être tenu responsable des conséquences de communications d'informations erronées ou inexploitables.

Le titulaire autorise les vérifications, dans le cadre des lois en vigueur, afférentes à son identité, ses coordonnées postales et téléphoniques.

Tout changement dans les coordonnées du titulaire de la Carte précisées dans le bull et in d'adhésion devra être communiqué dans les plus brefs délais au magasin émetteur de la Carte.

## 10.2 Application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés »

Conformément aux dispositions de la loi N°78-17 dite « informatique et libertés » en date du 6 janvier 1978, le titulaire est informé que les informations personnelles recueillies par SPORT 2000 sont nécessaires au traitement de la demande d'adhésion et à l'application des offres personnalisées liées au Programme Be Collect'or.

Faute de réponse à toutes les questions obligatoires du formulaire d'adhésion, la Carte Be Collect'or ne pourra pas être délivrée.

Les réponses données aux questions facultatives du formulaire d'adhésion conditionnent l'application des avantages du Programme en ce qu'il prévoit des offres personnalisées basées sur les questions facultatives.

L'absence de données suffisantes afférentes aux questions facultatives empêchera l'accès du titulaire aux offres personnalisées.

Les données personnelles collectées pour le Programme font l'objet d'un traitement informatisé.

Ainsi et conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés », le titulaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées le concernant.

Ce droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles le concernant pourra être exercé sur demande écrite auprès du service Fidélisation du siège de SPORT 2000 situé à EGLY (91520), Route d'Ollainville.

Enfin, et sauf opposition de la part du titulaire, ce dernier pourra être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Ce droit d'opposition pourra être exercé sur demande écrite auprès du service Fidélisation du siège de SPORT 2000 situé à EGLY (91520), Route d'Ollainville.

### **ARTICLE 11 – COMPETENCE**

La loi française est seule applicable.